

---

## **APPENDICE 5**

### **DÉFINITIONS DES RUBRIQUES BUDGÉTAIRES**

---

#### **Recettes par provenance**

##### **Contributions (unions/OMPI)**

Contributions des États à l'Organisation selon le système de contribution unique.

##### **Taxes**

Taxes revenant au Bureau international dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne. Redevances pour les services d'appui administratif assurés par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, y compris les taxes relatives à l'arbitrage en matière de noms de domaine et les droits d'inscription aux cours de formation et aux colloques.

##### **Publications**

Recettes provenant de la vente des publications et des abonnements aux périodiques publiés par le Secrétariat, sur papier, disque compact ROM ou tout autre support.

##### **Intérêts**

Recettes représentant les intérêts sur les dépôts en espèces.

##### **Locations**

Recettes correspondant aux loyers perçus pour la location de locaux de l'OMPI.

##### **Contribution de l'UPOV**

Paiements effectués par l'UPOV à l'OMPI pour des services d'appui administratif.

##### **Autres recettes**

Toutes les recettes non répertoriées ci-dessus, y compris les recettes correspondant aux "dépenses d'appui" relatives aux activités extrabudgétaires de l'OMPI financées par le PNUD et des fonds fiduciaires, les droits d'inscription à certaines conférences et programmes de formation, les ajustements comptables (crédits) relatifs à des années antérieures et les ajustements de change (crédits).

#### **Objets de dépense**

##### **Dépenses de personnel**

*Traitements des fonctionnaires* : rémunérations perçues par les fonctionnaires, en particulier les traitements, les indemnités de poste, les allocations familiales, les primes pour connaissances linguistiques, les paiements pour heures supplémentaires, les indemnités de non-résident, les primes d'affectation et les indemnités de représentation.

*Engagements de courte durée* : rémunérations et indemnités versées au personnel engagé pour des périodes de courte durée.

*Charges sociales* : toutes les indemnités et allocations versées aux fonctionnaires et non comprises dans leur traitement, notamment la cotisation d'employeur à la Caisse de retraite, la participation au régime d'assurance maladie, la dotation à la provision pour frais encourus lors de cessations de service, les allocations pour frais d'étude, les frais de déménagement, de voyages d'enfants pour leurs études, de voyages de congé dans les foyers et d'installation au lieu d'affectation, les primes de l'assurance accidents professionnels, le remboursement des impôts nationaux sur le revenu perçus sur les traitements, allocations, indemnités ou primes versés par le Secrétariat.

### **Voyages officiels et bourses**

#### **Missions de fonctionnaires**

Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des fonctionnaires et des consultants du siège de l'Organisation en voyage officiel.

#### **Participation de fonctionnaires nationaux et de conférenciers**

Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des fonctionnaires nationaux, des participants et des conférenciers se rendant à des réunions organisées sous l'égide de l'OMPI.

#### **Bourses**

Frais de voyage, indemnités journalières de subsistance, droits d'inscription et autres dépenses relatives à la participation des stagiaires aux cours, séminaires et stages de longue durée.

### **Services contractuels**

#### **Services de conférence**

Rémunérations, frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des interprètes; location de salles de conférence et de matériel d'interprétation; rafraîchissements et réceptions; ainsi que frais relatifs à tout autre service directement lié à l'organisation d'une conférence.

#### **Consultants et experts**

Toutes les dépenses liées à l'emploi de consultants, notamment : rémunérations, frais de voyage et indemnités journalières de subsistance, à l'exception des frais de mission des consultants du siège; honoraires versés aux conférenciers.

#### **Publication**

Travaux d'impression et de reliure faits à l'extérieur : revues : papier et impression; autres travaux d'impression : tirages à part d'articles parus dans les revues; brochures; traités; recueils; manuels; formulaires de travail et autres travaux d'impression divers; production de disques compacts ROM, de cassettes vidéos, de bandes magnétiques et autres formes de publication électronique.

### **Autres services contractuels**

Tous les autres services contractuels, notamment : honoraires des traducteurs de documents; location de temps machine pour le traitement informatique; dépenses de formation du personnel; frais de recrutement; et autres services contractuels externes.

### **Dépenses de fonctionnement et autres**

#### **Locaux et entretien**

Toutes les dépenses afférentes à l'acquisition, à la location, à l'amélioration et à l'entretien de locaux à usage de bureaux et à la location ou à l'entretien de matériel et de mobilier.

#### **Communications et autres dépenses**

Dépenses comprenant les frais de téléphone, télégraphe, télex, télécopie et courrier, y compris les frais de port et de transport de documents; toutes les dépenses générales de fonctionnement non répertoriées plus haut, notamment : assistance médicale, service logement, Tribunal administratif, Association du personnel, frais de représentation; frais bancaires; intérêts sur prêts bancaires et autres (à l'exception des prêts relatifs aux bâtiments); ajustements de change (débits); dépenses relatives à la vérification des comptes; dépenses imprévues et ajustements comptables (débits) relatifs à des années antérieures; contributions à des activités administratives communes au sein du système des Nations Unies; remboursement à une ou plusieurs unions d'avances consenties lors de la constitution d'une nouvelle union ou amortissement du déficit dû aux dépenses d'organisation d'une union, et dépenses non prévues spécifiquement.

### **Matériel et fournitures**

#### **Mobilier et matériel**

Achats de mobilier et de matériel, notamment : mobilier et machines de bureau; matériel de traitement de texte et de données; matériel utilisé pour les conférences; matériel de reproduction des documents; matériel de transport.

#### **Fournitures**

Toutes fournitures, notamment : papier et fournitures de bureau; fournitures de reproduction interne (offset, microfilms, etc.); livres de bibliothèque et abonnements à des revues et périodiques; uniformes; fournitures de traitement de données; logiciels et licences informatiques.

[L'appendice 6 suit]

